



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2017

# PROCÈS-VERBAL INTEGRAL

*L'an deux mille dix-sept le mercredi trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale régulièrement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

**Présents:**

M DEZALOS Maire

MME MANDEIX Vice-présidente

MME JOURNE- LHERISSON, MME LEBEAU Adjointes

M JACQUIN, MME LASSORT, M OURABAH, MME PERTHUIS Conseillers Municipaux

M BAQUÉ, MME JUILLIA Désignés

MME LABADIE Conseillers Municipaux

MME MEYRAT, MME RYCKWAERT Désignés

**Excusés :**

MME COUSINET (donne pouvoir à MME MANDEIX), MME MENDES (donne pouvoir à M JACQUIN)

M DUMON (absent excusé), MME MAHAIE (absente excusée)

**Secrétaire de séance:**

Mme Françoise LEBEAU

.....

Le procès-verbal du 21 mars est adopté à l'unanimité.

## **I - Exposés des motifs**

Afin de pourvoir au remplacement de la directrice du service petite enfance du CCAS et de la crèche familiale au motif de départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, il vous est proposé de créer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

Infirmier des soins généraux de classe normale à temps complet.

Ouverture du poste correspondant au grade et à la qualification requise et suppression du poste de Brigitte BARAILLES au 30 juin.

Brigitte BARAILLES, infirmière, puéricultrice, est arrivée à la mairie de Boé en 1985, elle a assisté à toute la montée en charges du service petite enfance.

Après un appel à candidatures pour une infirmière, une puéricultrice ou un éducateur jeunes enfants (annonce sur la gazette des communes) et examen des dossiers, 2 personnes ont été reçues par Christian DÉZALOS. Céline GARZIÉRA a été retenue, elle correspond au poste en terme de qualifications et de motivations. Mme GARZIÉRA, 38 ans, mariée à un militaire, un enfant, réside à Bon-Encontre. Elle a travaillé en tant qu'infirmière à la clinique St Hilaire, elle a été adjointe de la directrice dans un gros multi-accueil en Moselle pendant 2 ans et a travaillé 5 ans en tant qu'infirmière dans une crèche collective. Elle a donc une bonne connaissance de ces structures. Elle a également travaillé pendant 2 ans au CLIC de Villeneuve/Lot en tant que coordinatrice.

Le code de la santé publique exige des diplôme et de l'expérience dans le service de la petite enfance, qui compte, à Boé, 55 lits (40 à la crèche familiale et 15 au multi-accueil). Les contraintes imposées par la PMI requièrent 1 poste et demi à la direction de la petite enfance, la directrice aura le soutien d'Anna (Éducatrice jeunes enfants) qui détachera des heures du multi-accueil pour la crèche familiale. C'est pourquoi, le temps de travail d'Élodie CAILLAULT va être augmenté de 24 à 28 heures et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour répondre aux obligations légales. A Boé, le niveau de qualification du multi-accueil est supérieur à la norme, il compte 2 agents sociaux, les autres sont des agents qualifiés ; ce qui contribue à la bonne réputation de la structure.

Mme GARZIÉLA a une expérience différente de Mme BARAILLES et une vision nouvelle, elle chapeautera les 3 unités : la crèche familiale, le Multi-accueil qui aura pour directrice Christine VIDAL et le R.A.M. dont la responsable est Sophie POUQUET.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2017.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis de la commission administration générale, urbanisme et personnel,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

15 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

**DE CREER** un poste d' Infirmier des soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Questions diverses :**

Etude d'un dossier personnel et confidentiel :

Mme WOLFROMM, forte personnalité, généreuse, entière, a perdu son mari il y a 2 ans. Ce couple, érudit et coloré, occupait une belle maison à St Pierre de Gaubert, ils étaient très investis dans la vie de la commune dont ils avaient apprécié l'accueil à leur arrivée. Leur grande maison s'est dégradée avec le temps, par manque de moyen pour la restaurer. Il y a 2 ou 3 ans, les voisins et leur entourage ont alerté Christian DÉZALOS sur la dangerosité de l'habitat et de ceux qui l'occupent. En effet, la charpente centrale menaçant de s'effondrer dans la maison, le maire a entamé une procédure, mise à sa disposition, en signalant au Tribunal administratif de Bordeaux le péril imminent pour une demeure. L'expert désigné a conclu au risque du maintien des personnes dans l'habitat, leur a formulé un avertissement qui peut conduire à l'évacuation de l'immeuble, forcée si nécessaire. L'information a été transmise aux enfants, nus propriétaires, qui n'ont pas eu de réaction positive, ni entamé d'action. Mme WOLFROMM a mis sa maison en vente et a décidé de rejoindre ses filles dans la région parisienne. Ses faibles ressources ne lui permettent pas d'assumer tous les frais occasionnés par ce déménagement 3540€, le remplacement de la gouttière extérieure menaçant de tomber sur la route: 865€ et les frais d'expert non demandé : 1302€. La mairie a payé les premiers frais d'expertise s'élevant à 1 800€.

M. DÉZALOS demande aux membres du conseil de quelle façon le CCAS pourrait aider Mme WOLFROMM, qui n'a pas vendu sa maison, dans ces démarches et financièrement. Elle n'a jamais demandé d'aide, ses enfants paient déjà le loyer trouvé à LONGJUMEAU qui s'élève à 700€.

Le CCAS va demander des aides auprès de sa caisse de retraite, de sa mutuelle, du Conseil Départemental et M. JACQUIN auprès de l'ONAC. Mme WOLFROMM va être convoquée afin de constituer les dossiers nécessaires.

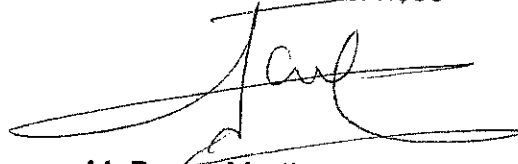
N. OURABAH suggère de demander un recours gracieux auprès du tribunal administratif concernant les frais d'expertise.

Après consultation du conseil d'administration, si le montant octroyé par celui-ci dépasse le montant maximum (640€ par an), une délibération dérogatoire devra être prise lors du CA du 13/06.

La séance est levée à 19h45

Boé, le mardi , 6 juin 2017

Le directeur des services



M. Bruno Martin

